

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**AMENAGEMENT DU
CARREFOUR DU
PONT VIEUX –
DEMANDE
D'INSCRIPTION
DANS LE CADRE DU
CONTRAT DE
RURALITE -
DEMANDE DE
SUBVENTION**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a engagé des travaux d'aménagement des abords du Grand Bassin dont la phase 2 sera réalisée durant l'hiver-printemps 2016 / 2017.

Cette seconde phase concerne la rive sud du Grand Bassin, du quai du Canelot jusqu'au Pont Vieux et l'extension du port public en amont du Pont Neuf.

Le quai du Port et le quai Labouisse-Rochefort ayant été réaménagés durant la dernière décennie, le carrefour du Pont Vieux reste une parenthèse à aménager pour offrir notamment une continuité de promenade entre Petit et Grand Bassin.

La ville de Castelnaudary a donc pour projet d'aménager ce secteur afin de terminer les abords du Canal du Midi en centre-ville de Castelnaudary.

L'opération dans sa globalité est estimée à 430 416 € H.T y compris les travaux et les études de la maîtrise d'œuvre.

Concernant la maîtrise d'œuvre, la commune peut bénéficier d'une aide financière de la DREAL.

Par ailleurs, la commune a demandé l'inscription de ce dossier dans le cadre du contrat de ruralité, dont le portage est assuré par le PETR Lauragais (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux). Il s'agit ainsi de prétendre aux aides du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL ou FNADT) / plan canal du midi pour l'année 2017.

Enfin, cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		%
Opération d'Aménagement du Pont Vieux : 430 416 €	ETAT (FSIL ou FNADT / plan canal du midi) Contrat de ruralité	172 166 €	40
	DREAL (sur MO)	10 000 €	2.3
	Conseil Régional Occitanie	87 167 €	20.2
	Conseil Départemental Aude :	75 000 €	17.5
	Ville de Castelnaudary	86 083 €	20
	TOTAL	430 416 €	100
	TOTAL	430 416 €	100

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE M. le Maire à proposer cette opération à l'inscription dans le contrat de ruralité et solliciter une subvention auprès de l'Etat (FSIL ou FNADT / Contrat de ruralité/DREAL), du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget primitif 2017, nature 2151, opération 9006 (aménagements urbains).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

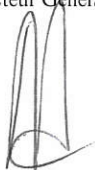
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

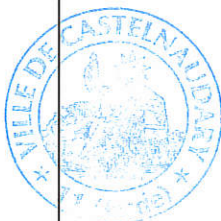
Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de
Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-
20161123-2016-311D-DE